

ANNEXE No 3

Par l'honorable M. Reid:

Q. Docteur Chipman, j'aimerais que nous nous comprendrions au sujet de ces chèques. Docteur Chipman, vous dites que vous avez acheté 8, ou du moins que vous avez étiqueté 8 ou 10 chevaux à Kentville. Vous dites que vous en avez étiqueté 28 à Wolfville; 30 ou 40 à Berwick, et 70 ou 80 à Kingston. Prenant les plus petites quantités, c'est-à-dire 70, 30, 28 et 8, cela donne un total de 136 que vous avez étiquetés dans ces quatre endroits?—R. En autant que je puisse me rappeler.

Q. C'est le témoignage que vous avez donné, je crois. Maintenant, les chèques que M. Carvell dit que vous avez signés (à M. Carvell, voyez si je les ai correctement).

M. CARVELL: Je ne les ai pas examinés. Si vous entrez dans ce sujet il me faudra les vérifier (il examine les chèques).

L'hon. M. REID: \$8,750.

M. CARVELL: C'est à Kentville.

L'hon. M. REID: Représentant 52 chevaux sur le chèque; \$3,060 représentant 18 chevaux, \$2,000 représentant 11 chevaux; \$1,344 représentant 7 chevaux; \$2,000 représentant 12 chevaux; \$3,560 représentant 20 chevaux. Est-ce tout ce que vous avez?

M. CARVELL: C'est tout ce que j'ai ici.

L'hon. M. REID: C'est tout ce que je puis trouver sur les chèques.

Q. C'est-à-dire que 120 chevaux représentés sur vos chèques formeraient un total de \$20,714, pour lequel vous avez signé des chèques. Maintenant, dois-je comprendre d'après le témoignage que vous avez rendu, que dans les quatre endroits mentionnés, vous avez accepté au moins 136 chevaux, ou si vous prenez l'excédent ce serait 20 ou 30 de plus, et que ces chèques représentent les chèques pour 120 sur 136 chevaux que vous avez acceptés?—R. En autant que je sache, ils les représentent, oui.

M. CARVELL: C'est exactement le point que je voulais atteindre d'une autre façon. Ce serait affaire très simple pour M. Keever, si telle est sa mentalité,—selon la preuve il a eu en sa possession 16 étiquettes qui ne représentaient pas des chevaux achetés.

M. BOYS: On ne suggère pas que le nombre de chevaux achetés n'a pas été délivré, suggère-t-on cela? Je n'ai pas entendu parler de cela avant.

M. CARVELL: Je ne l'ai pas suggéré. Mais on peut supposer n'importe quoi.

L'hon. M. REID: Il avait signé des chèques pour un montant d'argent, \$20,000, et le nombre de chevaux acceptés était le nombre de ceux, et plus que ce nombre, pour lesquels il avait signé des chèques.

Par M. Carvell:

Q. Vous avez décrit la manière dont vous étiez engagé et la manière que vous procédiez pour les chèques et le registre que vous avez tenu. Maintenant, dites-nous où ces chevaux ont-ils été examinés à Kentville?—R. Dans le parc.

Q. De quelle dimension est ce parc?—R. Je ne pourrais pas dire précisément. Il y a une rue qui le longe sur une distance d'environ cinq ou six cents pieds, je pourrais dire.

Q. Où avez-vous exercé les chevaux?—R. D'un bout à l'autre de ce parc.

Q. Nous ne sommes pas allés là, et en conséquence nous acceptons votre parole au sujet de Kentville. Quelle sorte de place aviez-vous à Wolfville?—R. Je les ai examinés dans l'écurie de louage et en remontant et en descendant la rue.

Q. Quelle écurie de louage?—R. Tom Hutchinson.

Q. Quelle dimension a cette cour?—R. Ce n'est pas tout à fait aussi grand que le parc de Kentville. Oui, où la rue la traverse ce serait à peu près la même grandeur.

Q. Quelle serait la grandeur de la cour à Wolfville, diriez-vous?—R. A peu près 150 pieds sur un sens et environ 75 à 100 pieds dans l'autre.

Q. Avez-vous fait sortir quelques chevaux de la cour afin de les exercer?—R. Oui, monsieur.

Dr CHIPMAN.